

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 Avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

**Extrait du Registre des
Délibérations****Conseil Communautaire,
Séance du : 26 juin 2025**L'an Deux Mille vingt-cinq, le 26 juin à 17h30,
le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le
20 juin 2025, s'est réuni en séance publique ordinaire à la
Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la
Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUEE Yann, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CHARBONNIER Simon, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LE CORRE José, LE MANACH Jean-Louis, LESTIEU Daniel, MUCHA Jean-Luc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**

Mesdames, Messieurs :

ALBASI Maxime, BOUQUET Thierry, GUÉRIN Gilbert, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, QUEYREL Jean-Marie, VIGNEAU Céline.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**Monsieur **GRASSET** Éric représenté par Monsieur **LAPORTE** Christian.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**Monsieur **AMBROISE** Philippe procuration à Monsieur **BOUCHER RÉZÉ** Séverine,
Madame **GRIFFEILLE** Martine procuration à Monsieur **SÉGALA** Jean-François,
Madame **LARIVIÈRE** Yvette procuration à Monsieur **LABROUE** Cédric,
Madame **LAFOZ** Michèle procuration à Monsieur **BROUILLET** Jean-Jacques,
Monsieur **MOULY** Jean-Pierre procuration à Madame **STARCK** Josiane,
Monsieur **PAILLAS** Lionel procuration à Madame **TALET** Marie-Lou,
Madame **POUCHOU** Marie-Thérèse procuration à Monsieur **ARONDEL** Jean-Pierre,
Monsieur **SCHMITZ** Jean-Marc procuration à Monsieur **JURQUET** Bernard,
Madame **STREIFF** Céline procuration à Monsieur **SOTTORIVA** Olivier.**Secrétaire de Séance :
GARGOWITSCH Sophie****Conseillers en exercice : 50
Présents (titulaires et suppléants) : 34
Pouvoir(s) : 9
Votants : 43****N°2025C70DRH : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE FUMEL VALLÉE DU LOT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Fonction Publique ;

AR Prefecture

047-200068930-20250626-2025C70DRH-DE
Reçu le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025

Vu la délibération n°2025B54DRH en date du 10 avril 2025, relative à la mise à jour du tableau des effectifs de Fumel Vallée du Lot ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date 17 juin 2025 ;

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Afin de prendre en compte les derniers mouvements de personnels et notamment les évolutions de carrière des agents, le tableau des effectifs est modifié par la création des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe 32 heures,
- 2 postes d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe 35 heures,
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe 20 heures
- 4 postes d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe 35 heures
- 3 postes d'agent de maîtrise principal 35 heures
- 2 postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe 35 heures
- 2 postes d'agent social principal 1^{ère} classe 35 heures
- 1 poste d'animateur principal 2^{ème} classe 35 heures
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure 35 heures
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe 04 heures

De plus, afin de palier au départ à la retraite d'un agent d'animation au sein de l'accueil de jeunes, il est proposé de créer :

- un poste d'adjoint territorial d'animation 17 heures 30

Il est également proposé la suppression des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe 32 heures,
- 2 postes d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe 35 heures,
- 1 poste d'adjoint technique territorial 20 heures
- 4 postes d'adjoint technique territorial 35 heures
- 2 postes d'adjoint administratif 35 heures
- 2 postes d'agent social principal 2^{ème} classe 35 heures
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale 35 heures
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique 04 heures

Par conséquent le tableau des effectifs sera le suivant :

Tableau des effectifs – Postes permanents – Fumel Vallée du Lot – 1^{er} août 2025

Cadres d'emploi	Catégorie	Effectif	Temps de travail
EMPLOI FONCTIONNEL			
Directeur général des services	A	1	35h00
Directeur général des services techniques	A	1	35h00
Direction général adjoint	A	1	35h00
<i>Total emploi fonctionnel</i>		3	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Attaché territorial principal	A	2	35h00

AR Prefecture

047-200068930-20250626-2025C70DRH-DE
 Reçu le 01/07/2025
 Publié le 01/07/2025

Attaché territorial	A	3	35h00
Rédacteur territorial principal 2 ^{ème} classe	B	2	35h00
Adjoint administratif territorial	C	1	35h00
Adjoint administratif territorial 2 ^{ère} classe	C	6	35h00
Adjoint administratif territorial 1 ^{ère} classe	C	3	35h00
Total filière administrative		17	
FILIÈRE ANIMATION			
Animateur territorial	B	1	17h30
Animateur territorial	B	1	35h00
Animateur territorial principal 2 ^{ème} classe	B	1	35h00
Animateur territorial principal 1 ^{ère} classe	B	2	35h00
Adjoint territorial d'animation	C	1	17H30
Adjoint territorial d'animation	C	1	32h00
Adjoint territorial d'animation	C	3	35h00
Adjoint territorial d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	1	32h00
Adjoint territorial d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	4	35h00
Adjoint territorial d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	1	35h00
Total filière animation		16	
FILIÈRE CULTURELLE			
Assistant d'enseignement artistique	B	1	05h00
Assistant d'enseignement artistique	B	1	07h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	B	1	04h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	B	2	05h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	B	1	06h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	B	2	08h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	B	1	09h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	B	1	10h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	B	1	15h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	B	1	20h00
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	B	1	06h00
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	B	2	20h00
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	B	1	35h00
Total filière culturelle		16	
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE			
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	A	1	35h00
Educateur de jeunes enfants	A	2	35h00
Puéricultrice territoriale hors classe	A	1	35h00
Puéricultrice territorial	A	1	25h00
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	B	2	35h00

AR Prefecture

047-200068930-20250626-2025C70DRH-DE
 Reçu le 01/07/2025
 Publié le 01/07/2025

Auxiliaire de puériculture classe normale	B	5	35h00
Total filière médico-sociale		12	
FILIÈRE SOCIALE			
Agent social territorial	C	1	28h00
Agent social territorial	C	1	30h00
Agent social territorial	C	3	35h00
Agent social territorial principal 2 ^{ème} classe	C	1	30h00
Agent social territorial principal 2 ^{ème} classe	C	2	35h00
Agent social territorial principal 1 ^{ère} classe	C	2	35h00
Total filière sociale		10	
FILIÈRE SPORTIVE			
Educateur territorial des APS	B	1	13h00
Educateur territorial des APS principal 1 ^{ère} classe	B	1	35h00
Total filière sportive		2	
FILIÈRE TECHNIQUE			
Ingénieur territorial principal	A	1	35h00
Technicien territorial	B	2	35h00
Technicien territorial principal 2 ^{ème} classe	B	1	35h00
Agent de maitrise	C	4	35h00
Agent de maitrise principal	C	4	35h00
Adjoint technique territorial	C	1	20h00
Adjoint technique territorial	C	1	25h00
Adjoint technique territorial	C	26	35h00
Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe	C	1	32h00
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	11	35h00
Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe	C	16	35h00
Total filière technique		68	
TOTAL DES EFFECTIFS		144	

**Tableau des effectifs – Postes permanents – Centre Intercommunautaire de Santé
 1^{er} août 2025**

Cadres d'emploi	Catégorie	Effectif	Temps de travail
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE			
Médecin territorial	A	5	35h00
Médecin territorial	A	3	10h00
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	B	1	35h00
Auxiliaire de soins principal 2 ^{ème} classe	C	1	35h00
Total filière médico-sociale		10	
TOTAL DES EFFECTIFS		10	

Tableau des effectifs – Postes permanents – Service Environnement
1^{er} août 2025

Cadres d'emploi	Catégorie	Effectif	Temps de travail
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	C	1	35h00
<i>Total filière administrative</i>		<i>1</i>	
FILIÈRE TECHNIQUE			
Ingénieur territorial	A	1	35h00
<i>Total filière technique</i>		<i>1</i>	
TOTAL DES EFFECTIFS		2	

Tableau des effectifs – Postes non permanent – Fumel Vallée du Lot – 1^{er} août 2025

Cadres d'emploi	Catégorie	Effectif	Temps de travail
FILIÈRE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	2	35h00
Apprenti		3	35h00
<i>Total filière technique</i>		<i>5</i>	
TOTAL DES EFFECTIFS		5	

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire

- 1°) – Décide d'adopter le tableau des effectifs ci-dessus à compter du 1^{er} août 2025 ;
- 2°) – Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux emplois et grades sont inscrits au Budget Principal et aux Budgets Annexes ;
- 3°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 26 juin 2025

La Secrétaire de séance,

Sophie GARGOWITSCH



Le Président,

Didier CAMINADE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 1^{er} juillet 2025

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 1^{er} juillet 2025
